Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20261027-2026_10_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 15/10/2026

Date de la convocation
06/10/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 15 Octobre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LABARRE Nicolas à M. JOSSO Cédric, M. OLIVO Nathan à Mme LE TARNEC Floriane

Secrétaire de Séance : Mme CHEFD'HOTEL Isabelle

Réf	2026_10_03

Objet de la délibération : Fixation du taux de promotion

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 - 2ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Après avoir rappelé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 22 septembre 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion pour l'avancement de grade de Mmes Sylvie BIHOUÉE et Annabelle MENANT, ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion *(le cas échéant)*	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	Nombre de promouvables	100 %	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20261027-2026_10_03-DE

Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE REGUINY (Morbihan)

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :